

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2023

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT

- Délibération n°2023017 examinée le 15/06/2023 – **Soumission des travaux de ravalement de façades au régime de la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal**

Le code de l'urbanisme, prévoit la possibilité, pour le Conseil Municipal, de décider de soumettre les travaux de ravalement à autorisation préalable.

Une DP sera nécessaire pour les travaux de ravalement de façade sur tout le territoire communal.

Approuvée à l'unanimité

- Délibération n°2023018 examinée le 15/06/2023 – **Modification des statuts de la communauté d'Agglomération Renforcement des compétences communautaires pour faciliter la transition énergétique du territoire en matière de production d'énergies renouvelables et de performances énergétique**

Transfert de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur desservant les quartiers politique de la ville situés sur les communes de Dreux et Vernouillet ».

Ajout d'une compétence « participation et soutien aux actions identifiées dans le plan d'actions du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) communautaire ».

Approuvée à l'unanimité

- Délibération n°2023019 examinée le 15/06/2023 – **Création d'un poste d'agent technique polyvalent à 15h hebdomadaires**

Poste crée jusqu'au 31 octobre 2023 pour aider au fleurissement, au déménagement de la mairie suite aux travaux et autres tâches qui seront définies dans son contrat.

Approuvée à l'unanimité

- Délibération n°2023020 examinée le 15/06/2023 – **Désignation d'un référent déontologue**

La réglementation prévoit que les collectivités délibèrent pour désigner un déontologue.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Une liste de référents a été fournie par l'AMF28.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Benjamin BAIL comme référent déontologue.

Approuvée à l'unanimité

- Délibération n°2023021 examinée le 15/06/2023 – **Annualisation du temps de travail pour les agents travaillant à l'école**

Régularisation de la situation des agents travaillant à l'école.

Approuvée à l'unanimité

- Délibération n°2023022 examinée le 15/06/2023 – **Modification des commissions communales**
Commission scolaire : MMES HAUDRECHY et TRIBOY, MM LESNIAK, MARAIS et RAIMBAUX
Commission travaux : MM LESNIAK, MARAIS, POULET, RAIMBAUX et ROLLAND
Commission budget : MMES HAUDRECHY et POULET, M. ROLLAND
Commission communication : MMES HAUDRECHY et POULET, M. POULET
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n°2023023 examinée le 15/06/2023 – **Participation et/ou subvention au profit des associations**
Demande de subvention du club de Judo de Verneuil à hauteur de 50 euros – *Refusée à l'unanimité*
Demande de subvention du Comité des Fêtes à hauteur de 1500 euros et présentation de devis pour la fête communale (barnum et jeux gonflables d'un montant total 1010euros)
Le Conseil vote :
 - une subvention de 500 euros au Comité des Fêtes - *Approuvée à la majorité (pour : 13 ; contre : 1 Mme Poulet ; abstention : 0)*
 - la prise en charge du barnum et du jeu gonflable - *Approuvée à l'unanimité*
- Délibération n°2023024 examinée le 15/06/2023 – **Coût scolaire 2022/2023**
Le coût scolaire qui sera facturé aux communes de Beauche et Bérrou la Mulotière est de 715 euros.
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n°2023025 examinée le 15/06/2023 – **Fixation du taux de la taxe d'aménagement**
Le taux actuel de la commune est à 1,5%. Le Maire propose de ne pas augmenter la taxe d'aménagement.
Approuvée à l'unanimité

Pour copie conforme, le 17 juin 2023
Le Maire,
Jean-Louis GODEFROY

